

## PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL SEANCE DU 02 FEVRIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 02 février à 18 heures, le Comité syndical dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de MONTERFIL, sous la présidence de M. David MOIZAN, Président.

Date de convocation : 25/01/2023

Nombre de membres en exercice : 16

Nombre de membres présents : 10

Nombre de membres votant : 12

**Présents** : André DELAROCHE, Eric FERRIERES (suppléant), Didier GUERIN, Kristelle JUILLET, François LE MERLUS, Gilles LE METAYER (suppléant), David MOIZAN, Pierre PERSEHAIE, Steven PERRICHOT, Ange PRIOUL.

**Absents excusés** : Dominique DAHYOT, Murielle DOUTÉ-BOUTON, Olivier HERVAULT, Didier LE CHENECHAL, Alain LEFEUVRE, Christophe VERON.

**Absents** : Pascal GUERRO, Jean-François PLAIN.

**Pouvoirs** : Dominique DAHYOT donne pouvoir à David MOIZAN, Didier LE CHENECHAL donne pouvoir à François LE MERLUS.

**Etaient également présents** : Xavier GUILLOTON du SMP Ouest 35 et Marie-Hélène STRIOLO, Secrétaire du SMEFP.



Début de la séance 18h10.

Le Comité constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 25 janvier 2023) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

### Ordre du jour

- Proposition d'approbation du compte-rendu du comité syndical du 07 décembre 2022,
- Débat d'orientation budgétaire 2023,
- Renouvellement de la ligne de trésorerie.

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Didier GUERIN est désigné comme secrétaire de séance.

Le Président a dénombré 10 délégués titulaires présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L 2121-17 du CGCT était remplie.

### APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL PRECEDENT

Le compte-rendu du Comité syndical du 07 décembre 2022 n'appelant pas d'observation, il est adopté à l'unanimité.



Le Président, présente dans un premier temps l'analyse rétrospective de la « santé » financière du syndicat. Au vu de cette analyse et avant de présenter le volet prospectif, le Président précise que les membres du bureau ont proposé de ne pas délibérer sur le prix de l'eau au moment du vote du budget, mais de le reporter en cours d'année.

Les membres présents valident cette proposition.

2023-01

**DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023**

---

Considérant les articles L.2312-1 et L.5211-36 du code général des Collectivités territoriales, qui indiquent que les établissements publics de coopération intercommunale comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus doivent organiser un débat sur les orientations budgétaires du budget.

Le rapport présenté en annexe permet d'informer les élus sur la situation financière du syndicat, de discuter des orientations budgétaires pour l'année à venir et des engagements pluriannuels envisagés.

Chaque membre du comité syndical a reçu le rapport d'orientation budgétaire préalablement à la séance du comité syndical.

Il est proposé au Comité syndical d'examiner les différentes suggestions d'amélioration du service d'alimentation en eau potable du SM Eau de la Forêt de Paimpont. Les opérations sélectionnées feront l'objet de prévisions au budget primitif 2023.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, prend acte à l'unanimité de la tenue d'un débat sur la base du rapport d'orientations budgétaires 2023 annexé.**

N° 2023-02

**RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE**

---

Il est proposé au Comité Syndical de renouveler la ligne de trésorerie qui a été ouverte en avril 2021 auprès de la Banque Postale pour un montant 239.000,00 € afin de pouvoir répondre à un besoin de trésorerie ponctuel au cours de l'année et d'autoriser le Président à signer le contrat et tous les documents se rapportant à cette ligne de trésorerie avec la Banque Postale.

L'échéance du renouvellement effectué en 2022 est le 06 avril 2023.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide le renouvellement de la ligne de trésorerie auprès de la Banque Postale.**

•◇•

Fin de la séance à 19h30.

**Fait et délibéré à Monterfil, le 02 février 2023. Délibérations n° 2023-01 à n° 2023-02.**

Le Président, David MOIZAN.



Les Délégués,

André DELAROCHE,

Eric FERRIERES,

Didier GUERIN,

Kristelle JUILLET,

François LE MERLUS,

Gilles LE METAYER,

Pierre PERSEHAIE,

Steven PERRICHOT,

Ange PRIOUL.